

## DELIBERATION CR021-2022

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**

**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;**

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 23 mai 2022 ;**

**Objet de la délibération : Allocations ALM 2022**

**La Commission de la Recherche réunie le 31 mai 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Les demandes d'allocations ALM 2022 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

**Christian ROBLÉDO**  
*Président*  
*de l'Université d'Angers*  
**Signé le 09 juin 2022**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Mis en ligne le : 10 juin 2022**

## ALLOCATIONS ALM 2022

# Demands Allocations doctorales ALM

### Demands Université d'Angers pour co-financement ALM

Pôle de recherche	Unité / Classement	Classement SFR	ED	Encadrant	Demande	Cofinancement	Classement
Vég & Env	IRHS 1/3	1/5	VAAME	Claudine LANDES	UA/ALM	Demandé *	1
Vég & Env	IRHS 2/3	3/5	VAAME	Jérémy LOTHIER	UA/ALM	Demandé	3
Santé	MINT 1/2	3/6	BS	Elise LEPELTIER	UA/ALM	Demandé	2

\* Engagement d'ALM de (co) financer une thèse par an sur la thématique végétal

**POUR VOTE**

### Demande hors co-financement université d'Angers – Pour transmission à ALM

Pôle de recherche	Unité Classement	Classement SFR	ED	Encadrant	Type de demande	Demande	Cofinancement
LL-SHS	LPPL 1/2	1/5	ELICC	Philippe ALLAIN	Allocation doctorale	CHU/ALM	Acquis 60K€

22 Université d'Angers - Commission Recherche 31.05.2022